

Mantes-la-Jolie, le 3 mai 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réseau ElectriCité Seine Aval : l'EPAMSA signe avec plusieurs opérateurs pour l'interopérabilité des 41 bornes publiques de recharge électrique sur le territoire

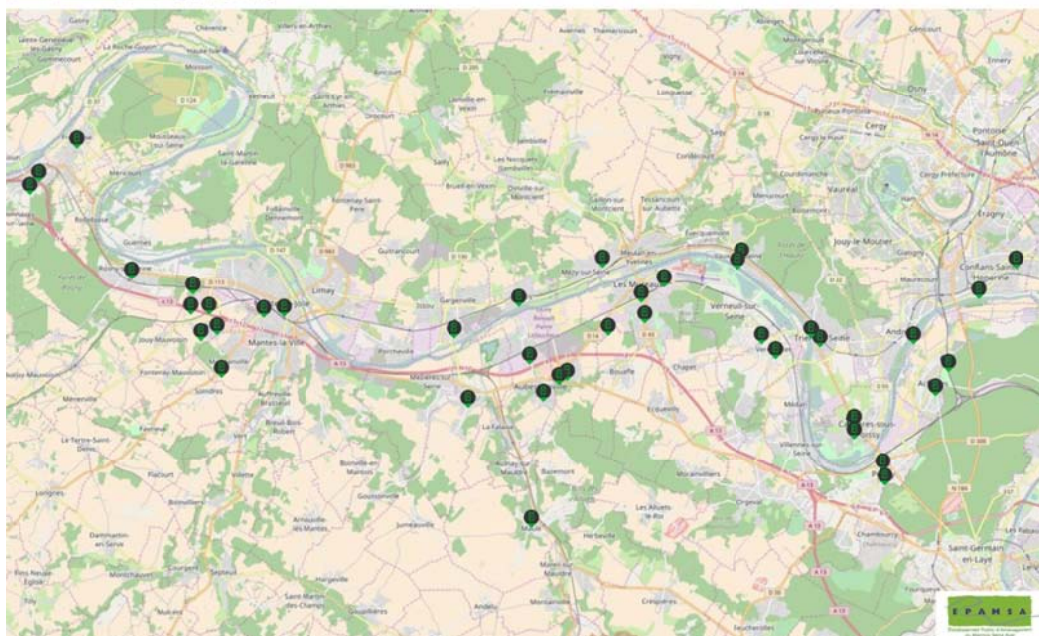
41 bornes publiques sont désormais accessibles – gratuitement – aux utilisateurs de véhicules électriques sur le territoire de Grand Paris Seine & Oise (78), et de plusieurs communes de la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France et de Gally-Mauldre. Pour accompagner son développement, l'EPAMSA, coordonnateur du déploiement du réseau ElectriCité Seine Aval, a signé 4 conventions d'interopérabilité.

L'objectif, défini en 2014, de déployer 41 bornes publiques de recharge accélérée (3-22 kw) sur le territoire, soit une centaine de points de charges sur le territoire, est atteint.

Le réseau ElectriCité Seine Aval compte 425 abonnés au 31 mars 2017, soit un nombre d'utilisateurs multipliés par trois depuis mars 2016.



Localisation des bornes électriques du réseau ElectriCité Seine Aval



REpondre A L'ENJEU DE L'INTEROPERABILITE

Désormais, le réseau ElectriCité Seine Aval doit répondre à l'enjeu crucial de l'interopérabilité avec d'autres réseaux. L'EPAMSA, en tant que coordonnateur du déploiement du réseau, collabore avec les acteurs de l'interopérabilité comme le GIREVE, pour accélérer la mise en lien des réseaux de bornes de recharge électrique.

Aujourd'hui, l'EPAMSA a signé 4 accords d'itinérance avec :

- Belib : le réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques de la ville de Paris (1er réseau public de bornes de recharge) – accord signé en mars 2017
- Chargemap : recense les points de charge sur leur carte, mise à jour par la plus grande communauté d'utilisateurs de véhicules électriques – accord signé en février 2017
- Freshmile : opérateur de recharge avec un réseau national et européen de bornes de recharge (filiale commune de Freshmile SAS et de la Caisse des Dépôts) – accord signé en décembre 2016
- Bosch EV : pour le réseau de Renault Z.E. qui met à disposition de ses clients une carte des stations de charge – accord signé en décembre 2016.

Les utilisateurs de ces opérateurs peuvent désormais accéder aux bornes du réseau ElectriCité Seine Aval. A terme, l'objectif est que les abonnés du réseau ElectriCité Seine Aval puissent à leur tour se charger sur les autres réseaux sans changer de carte, ce qui n'est pas encore le cas du fait de sa gratuité (jusqu'en 2019).

« L'interopérabilité sera un vrai plus », pour Béatrice, utilisatrice du réseau depuis avril 2015. L'une des principales raisons pour laquelle j'ai choisi d'acquérir une voiture électrique réside dans le fait que mon territoire ait été précurseur dans l'implantation des bornes de recharge. Je suis pleinement sur ce territoire, j'y vis, j'y travaille, j'y fais mes courses. Grâce au réseau ElectriCité Seine Aval, j'ai toujours un endroit où charger ma voiture. »

RETOUR SUR LE RESEAU ELECTICITE SEINE AVAL

Favoriser la mobilité électrique et soutenir l'emploi

En offrant aux utilisateurs de véhicules électriques un vaste éco-système de recharge électrique publique, les collectivités ont souhaité développer de nouvelles solutions de mobilité au service de leurs habitants et de leurs entreprises mais aussi soutenir l'emploi local, directement concerné notamment par la présence du centre de production de la Zoé Z.E de Renault à Flins-sur-Seine et du centre de développement des moteurs électriques et hybrides de PSA à Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Après la réussite de l'expérimentation SAVE (Seine Aval Véhicules Electriques) en 2011-2012, 21 collectivités du territoire Grand Paris Seine & Oise (78), de la communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France et de Gally-Mauldre, avec l'appui de l'EPAMSA, ont retenu en 2014 le groupement SODETREL - SADE TELECOM pour déployer et exploiter le réseau ElectriCité Seine Aval.

Déployer le réseau

ElectriCité Seine Aval est un réseau gratuit public de bornes de recharge accélérée (3-22 kw) implantées dans les centres-villes et zones d'emplois. Elles permettent à l'utilisateur d'un véhicule électrique de récupérer l'autonomie de sa batterie en une heure environ, le temps d'une course ou d'un rendez-vous. Ces bornes sont accessibles grâce à un badge distribué par les collectivités membres du groupement de commande (abonnement gratuit sur www.electricite-seineaval.fr avec modalités et carte du réseau en temps réel).

Le financement de ce réseau est assuré, pour chaque borne :

- à hauteur de 50 % au titre du programme Véhicules du futur (PIA) confié à l'ADEME,
- à hauteur de 40 % au titre du programme de développement des Nouveaux véhicules urbains mis en place par la Région Ile-de-France.

Le reste à charge pour les collectivités est de 10 % du coût de la borne.

Programme des Investissements d'Avenir (PIA)

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.



L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement sur le nouveau territoire Grand Paris Seine & Oise (78). Il intervient en tant que :

- **direction de projet** de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval,
- **aménageur urbain** pour la construction de 13 000 logements et l'implantation d'entreprises sur 850 000m²,
- **mandataire** pour le compte des communes,
- **investisseur** dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

Contacts presse EPAMSA :

Amandine Martin, Responsable de la communication
01 39 29 21 25 – 06 76 97 48 98 – a.martin@epamsa.fr
Rachel Brunella – Agence Manifeste
06 21 03 08 30 – rachel.brunella@manifeste.fr